SOS Racisme et les Harkis

Posté par azur - le 03 Décembre 2006 à 18:58

Bonjour,

Je trouve scandaleux que l'Association SOS racisme ramène au tribunal un Avocat qui dit haut et fort ne pas aimer les Harkis mais il les défenderait quand même. Les blessures de la guerre d'Algérie nous en avons aussi là n'était pas le problème. Il devait défendre des personnes suite à des insultes graves rien d'autre! de toute façon moi cette association j'avais préféré ne pas lui faire appel, le jour où j'avais engagé un procès au Prud'hommes, pour licenciement sur un critère racial, d'instinct je n'avais pas confiance en leur compétence.

Azur.

==========

Re: sos racisme et le Procès FRECHE

Posté par Khader - le 05 Décembre 2006 à 06:40

Bonjour Azur et à toutes et tous les internautes,

Comme j'ai pu le relater, dans mon article relatif au procès de Georges FRECHE (cf. à lire et/ou à relire par le lien suivant : http://www.coalition-harkis.com/content/view/105/2/), je fus conterné voire ébahi, par l'intervention idéologique et anti-harkis, de Maître CHICAOUI (l'avocat flniste de SOS RACISME), qui était censé défendre, les Harkis et leurs Familles, alors qu'il n'a fait que les dénigrer.

Si le susnommé "avocat de bas vol" a pu cracher, à la barre, son "venin nauséabond", ce ne peut être qu'avec l'accord exprès et écrit, des dirigeants de SOS RACISME (M.M. SOPO et THOMAS), car un "homme de loi" ne peut agir sans l'approbation, par sa cliente, de ses conclusions et de sa stratégie procédurale.

Je pense, en toute objectivité, que nous pouvons nous passer, à l'évidence, de "défenseurs", de la sorte, car ils sont pires que Georges FRECHE lui-même et, de plus, leurs "méthodes" sont plus insidieuses et hypocrites que celles du "Bwana Georges from Septimanie" car ils prétendent appartenir au "bon camp" (tiens ! Comme le FLN et leurs porteurs de valises !!!).

En l'espèce, SOS RACISME, le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme, ... se sont constitués, parties civiles, davantage, pour "descendre", via cette "aubaine judiciaire", Mister FRECHE (éternel baron local craint et détesté, par son propre camp politique, le Parti Socialiste), que

pour défendre les Harkis et leurs Familles.

D'ailleurs, on n'entend, jamais, ces "associations droits de l'hommiste de salons et antiracistes trop sélectifs", quand il s'agit de s'attaquer, à BOUTEFLIKA et à ses "satrapes flnistes corrompus de bas vol", à SKYROCK (pour ses "skyblogs anti-harkis") car cette radio a employé la plupart des cadres de SOS RACISME, ...

Mais, SOS RACISME a fait la "différence", avec ses homologues susvisés, en osant salir, devant le tribunal, les Harkis et leurs Familles, tout en faisant, via son "avocat binational franco-algérien" (choix volontaire), une quasi-apologie de génocide et du "racisme anti-harkis ordinaire" !!!

En conséquence, je vais adresser, cette semaine, une mise en demeure, à M. SOPO (Président de SOS RACISME), en lui intimant de s'expliquer de manière très explicite. Ensuite, je vais interpeller, la MIR, le Ministère des Anciens Combattants, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris (dont dépend l'odieux CHICAOUI), ... Aux fins d'obtenir, des "sanctions exemplaires", d'ordre disciplinaire et/ou judiciaire, contre cet "avocaillon anti-harkis" qui couvre d'opprobre sa profession.

Affaire à suivre...

Très cordialement

Khader MOULFI

==========